

Contrat de Location Public Club de Curling Lacolle



7 rue curling, Lacolle, QC, J0J 1J0
450-246-2665

Nom (En lettres moulées) : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Type d'évènement : ☐ Glaces de curling (comprend l'utilisation de la salle de réunion)
: ☐ Salle de réunion seulement

Date de l'évènement : _____ Heure début : _____ Heure fin : _____

Nombres de participants : _____

La location de glace de curling inclut :

1. Instructeur pour explication du jeu et les consignes de sécurité.
2. Préposé au bar pour la durée de l'évènement obligatoire (payé séparément).

Les taux de locations pour les deux glaces (comprend l'utilisation de la salle de réunion, l'emprunt d'équipement; semelles de curling/balais et les services de l'instructeur de jeu) :

	Heures	Coût	TPS	TVQ	Total
☐	2	352,00 \$	17,60 \$	35,11 \$	404,71 \$
☐	3	480,00 \$	24,00 \$	47,88 \$	551,88 \$
☐	4	560,00 \$	28,00 \$	55,86 \$	643,86 \$
☐	5	620,00 \$	31,00 \$	61,85 \$	712,85 \$
☐	6	672,00 \$	33,60 \$	67,03 \$	772,63 \$
☐	7	714,00 \$	35,70 \$	71,22 \$	820,92 \$
☐	8	736,00 \$	36,80 \$	73,42 \$	846,22 \$

Les taux de locations pour la salle de réunion seulement :

	Heures	Coût	TPS	TVQ	Total
☐	2	80,00 \$	4,00 \$	7,98 \$	91,98 \$
☐	3	120,00 \$	6,00 \$	11,97 \$	137,97 \$
☐	4	160,00 \$	8,00 \$	15,96 \$	183,96 \$
☐	5	200,00 \$	10,00 \$	19,95 \$	229,95 \$
☐	6	240,00 \$	12,00 \$	23,94 \$	275,94 \$
☐	7	280,00 \$	14,00 \$	27,93 \$	321,93 \$
☐	8	320,00 \$	16,00 \$	31,92 \$	367,52 \$

Contrat de Location Public Club de Curling Lacolle



7 rue curling, Lacolle, QC, J0J 1J0
450-246-2665

Service de bar :

Les frais pour le service d'un préposé au bar sont :

- | | |
|---|----------------|
| ☐ 4 heures minimum 72,00 \$ +TPS 3,60 \$ + TVQ 7,18 \$ | Total 82,78 \$ |
| ☐ Chaque heure en plus 18,00 \$ + TPS 0,90 \$ +TVQ 1,80 \$ | Total 20,70 \$ |

Les transactions sont en argent ou par carte de débit.

Réservation :

1. Un dépôt de 50% du taux de location sera requis pour confirmer la location.
2. La deuxième partie du montant total sera payer la journée même de l'événement.
3. Nous acceptons l'argent comptant, les chèques ou les virements Interac à l'adresse courriel suivante : cclacollefinance@gmail.com

Annulation :

Si le locataire souhaite annuler la réservation, les frais d'annulation suivants s'appliqueront :

1. 30 jours avant la location : remboursement intégral
2. 10 jours avant la location : remboursement de 70 %
3. Moins de 10 jours : aucun remboursement

Responsabilités du locataire :

1. Il doit être âgé de 18 ans et plus.
2. Il est interdit de fumer dans le club de curling.
3. Les boissons alcoolisées sont interdites dans l'enceinte de l'établissement, à l'exception de celles vendues au bar du club. **C'est la loi !**
4. Il est strictement interdit de passer derrière le bar et d'utiliser les accessoires du bar.
5. Nul n'est autorisé à pénétrer dans l'aire de jeu du club de curling sans avoir signé le contrat de location de l'aréna autorisant ce droit.
6. Le four ne doit être utilisé que pour réchauffer des aliments.
7. Les locaux du club et leur contenu doivent être laissés dans le même état que celui dans lequel ils se trouvaient à l'arrivée du locataire.
8. Si le club est trouvé en mauvais état (c'est-à-dire jonché de détritrus, endommagé, etc.) après la location, Un montant de 200 \$ additionnel sera facturé pour couvrir les frais de nettoyage et de réparation.
9. Il est responsable des accidents et des pertes d'objets personnels.
10. Il assure la civilité des participants de son groupe et ainsi consent à déboursier un montant de 200,00\$ pour non-respect des règlements stipulés dans ce contrat et à assumer l'entière

Contrat de Location Public Club de Curling Lacolle



7 rue curling, Lacolle, QC, J0J 1J0
450-246-2665

responsabilité quant à toute poursuite et/ou amende encourues durant la période de location du Club de Curling.

11. Il est responsable de tout dommage causé au Club de Curling (infrastructures et équipement) et déboursa l'équivalence aux frais de réparations/remplacement.

Règlements de la salle de réunion :

1. Il est interdit d'apporter des consommations alcoolisées.
2. Il est interdit d'aller derrière le bar et/ou d'utiliser les accessoires du bar.
3. Il est de mise de remettre la propriété du club et son contenu dans le même état qu'il a été laissé à l'arrivée du locataire.

Règlements de l'aréna :

1. Les souliers propres avec semelles en caoutchouc sont obligatoires (Une autre paire que celle utilisée pour se rendre au Club de Curling) ou un soulier de curling.
2. Les chaussures et les vêtements ne sont pas fournis par le club. Seuls les balais et les semelles glissantes sont fournis.
3. Les participants doivent être âgés de 12 ans et plus.
4. Le maximum de participants permis sur la glace en même temps est de 16.
5. La location des glaces dans le contrat signé doit être incluse pour l'accès à l'aréna.
6. Les boissons et la nourriture ne sont pas permises dans l'aréna (sauf l'eau).
7. **Recommandation de sécurité** : Le port d'un casque protecteur multisports (ex. casque de ski) est fortement recommandé.

Responsabilités du club :

1. Assurer l'ouverture et la fermeture du club.
2. S'assurer de la présence d'un accompagnateur pendant la période de location, à sa discrétion.
3. Fournir au locataire un espace propre et prêt pour utilisation.
4. Offrir une activité mémorable entre amis, famille et collègues de travail!

Locataire : Je reconnais avoir pris connaissance en détail du présent contrat et m'en rends responsable.

Signature du Locataire : _____ Date: _____

Signature du représentant du club de curling: _____